

Talence

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ateliers d'Arts Plastiques
Forum des Arts et de la Culture
de Talence

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

1. Équipe enseignante
2. Missions
3. Label 100% EAC
4. Offre artistique complémentaire

PÉDAGOGIE & DÉROULEMENT

1. Contenu des ateliers
2. Inscription
3. Matériel
4. Droit à l'image
5. Restitution de fin d'année
6. Discipline
7. Assiduité et absences

Traversant les thèmes et techniques artistiques du classique au contemporain, les ateliers d'arts plastiques du Forum sont ouverts à tous les publics indépendamment du niveau de la pratique.

Au niveau 3 du Forum des Arts et de la Culture, l'atelier de 200 m2 est divisé en deux espaces et équipements adaptés aux différents âges, depuis les tout-petits jusqu'aux adultes.

Dans le cadre de la Charte Handicap de Talence, le Forum s'engage pour créer un environnement accessible, solidaire et inclusif.

1. Équipe enseignante

Les deux enseignantes, Delphine TAMBOURINDEGUY & Armelle BOUGON DUBERNET, artistes plasticiennes et professeurs d'arts plastiques, proposent et accompagnent tout au long de l'année une série d'incitations et de situations ouvertes mettant l'élève en disposition de créer et de faire évoluer son expression et son regard.

2. Missions

Les Ateliers d'Arts Plastiques du Forum visent à la création et à l'expérimentation pour favoriser la découverte et la créativité des arts visuels. Il s'agit d'un apprentissage ouvert permettant de :

- Explorer, expérimenter et produire
- Acquérir des compétences techniques et méthodologiques
- Interroger le langage plastique
- Elargir ses références culturelles
- Développer son sens critique

3. Label 100% EAC

'Sans la culture, la société, même parfaite, n'est qu'une jungle. C'est pourquoi toute création authentique est un don à l'avenir' confiait au papier Albert Camus. Ce constat résonne encore aujourd'hui avec beaucoup de justesse et guide la politique culturelle que nous menons à Talence. Dans cette idée réside une volonté : rendre la culture accessible à toutes et à tous et sans condition. Nous n'avons jamais considéré le monde de la culture comme un accès privilégié mais au contraire comme un chemin dans lequel tout le monde peut trouver sa place et exprimer sa singularité. En 2024, Talence obtenait le label « 100% EAC ». Cette distinction vient récompenser l'engagement de la Ville à placer l'éducation artistique et culturelle au cœur de sa politique, particulièrement auprès des jeunes et cela depuis de nombreuses années.

→ QU'EST-CE QUE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) ?

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une éducation à l'art et une éducation par l'art. À travers la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique, les enfants développent leur créativité et leur esprit critique et peuvent mieux appréhender le monde.

→ QU'EST-CE QUE LE LABEL 100% EAC ?

Le label 100% EAC valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables. Il n'engage aucun financement de la DRAC et de l'Education Nationale. Pour autant, il est un gage de garantie sur la qualité des actions culturelles menées et sur la volonté municipale d'en faire bénéficier tous les publics (petite enfance, jeunesse, quartiers prioritaires, publics dits éloignés, temps scolaire, péri-extrascolaire, temps libres).

4. Offre artistique complémentaire

En plus de ses ateliers d'arts plastiques ouverts à l'inscription, le Forum met en place un partenariat avec le CCAS pour organiser des ateliers d'arts plastiques avec les assistantes maternelles et la crèche pour les enfants à partir de 18 mois, tous les lundis et les mardis matins, accueillant 92 tous petits de 18 mois à 3 ans sur cycle de 6 semaines.

Des ateliers d'arts plastiques sont également organisés tous les mardis pour les agents municipaux (8 places) et les mercredis matin pour les accueils de loisirs de la ville, accueillant au total 220 enfants de 6 à 12 ans.

Pédagogie & déroulement

1. Contenu des ateliers

- Delphine TAMBOURINDEGUY a concocté différents ateliers pour enfants & adultes pour leur permettre de découvrir divers apprentissages & techniques & d'élargir leurs frontières d'expressions et se perfectionner
- Armelle BOUGON DUBERNET propose à vos enfants de découvrir l'univers visuel d'artistes de renom, d'expérimenter des techniques & matériaux particuliers pour leur permettre de laisser libre cours à leur imagination.

mercredi :

Ateliers enfants **7-10 ans** 10h > 12h
Ateliers enfants **6-8 ans** 14h > 16h
Ateliers enfants **9-11 ans** 14h > 16h
Ateliers enfants **4-5 ans** 16h30 > 18h

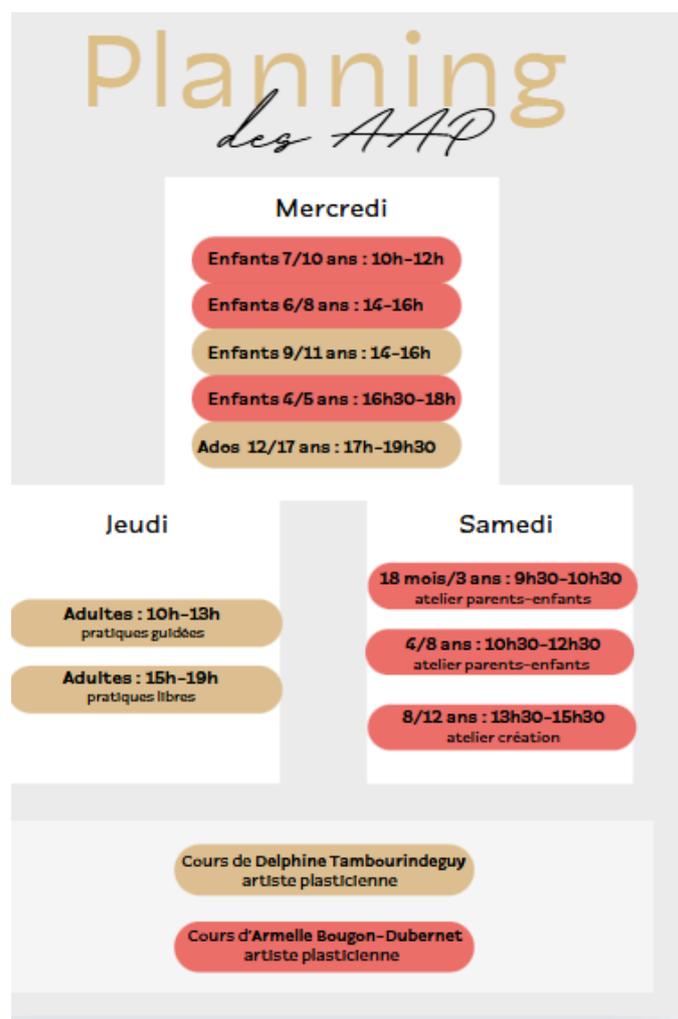
Ateliers ados **12-17 ans** 17h > 19h30

jeudi :

Atelier adultes – pratiques guidées 10h > 13h
Atelier adultes – pratiques libres 15h > 19h

samedi :

Atelier parent-enfants **18 mois-3 ans** 9h30 > 10h30
Atelier parent-enfants **4-8 ans** 10h30 > 12h30
Atelier enfants **8-12 ans** 13h30 > 15h30



2. Inscription

L'inscription est valable pour une année scolaire. Elle est nominative.

Un cours d'essai est consenti.

Toute période commencée est due dans sa totalité

Les enfants mineurs sont représentés par le responsable légal.

Tout cours proposé ne sera pas maintenu si le nombre d'inscrits au début des cours est inférieur à 6 élèves. Si le cours est supprimé, les élèves sont orientés vers d'autres cours. Si aucune solution proposée ne convient à l'élève et à sa famille, celle-ci pourra se faire rembourser le ou les montants déjà payés.

L'inscription se fait **uniquement en ligne du 9 juin au 19 septembre 2025** sur la page internet du site de la mairie dédiée aux ateliers. Pour plus d'informations veuillez contacter Christine CAZENABET, assistante administrative & communication par téléphone au **05 57 12 29 09**, par mail à leforum@talence.fr, ou consulter le site <https://www.talence.fr/activites/culture/pratiques-artistiques/>

Les pièces à fournir **impérativement** sont :

- La charte d'engagement ci-présente signée par l'élève adulte ou le représentant légal dans le cas d'un élève mineur
- Pour les élèves talençais, un justificatif datant de moins de 2 mois
- Pour les élèves talençais, un document CAF Gironde avec le Quotient Familial et le numéro allocataire ; pour les non-allocataires, le dernier avis d'imposition

3. Matériel.

Le matériel est fourni pour tous les enfants et adultes.

Cependant pour certaines pratiques comme les ateliers libres & guidés des adultes, il sera demandé d'apporter son propre matériel.

Prévoir des blouses, tabliers ou vêtements adaptés à la pratique des cours.

4. Droit à l'image

Lors de l'inscription, les élèves et/ou parents ou représentants légaux choisissent en complétant le formulaire de céder ou non au Forum le droit d'utiliser, pour tout support de communication de la mairie de Talence, les enregistrements photos et vidéos effectués lors de leur participation aux activités du Forum.

5. Restitution de fin d'année

Chaque année, une exposition rétrospective des travaux réalisés par les élèves, enfants comme adultes, est programmée au Forum des Arts et de la Culture. Cette restitution a notamment pour but de permettre aux familles d'admirer les travaux réalisés par leurs enfants tout au cours de l'année. Chaque enfant repart avec ses travaux.

6. Discipline

Il est demandé aux élèves des ateliers d'adopter une attitude convenable, de respecter les personnes, les biens et les lieux. Chacun aura à cœur de ne pas heurter la sensibilité des autres.

Le Forum étant un lieu public, il est interdit de fumer dans les ateliers.

7. Assiduité et absences

L'apprentissage artistique est une source de plaisir et d'épanouissement.

Pour découvrir, vivre et mener à bien un parcours artistique enrichissant, il est indispensable de s'investir dans sa pratique.

Le rôle de chaque élève, parent, professeur est important et doit fonctionner en étroite collaboration dans un respect mutuel des ateliers, des horaires et du projet artistique.

Les élèves sont sous la **responsabilité** des professeurs pendant la durée du cours.

Les professeurs et le personnel du Forum sont dégagés de la responsabilité de l'élève dès la fin du cours.

Il est demandé aux parents de venir chercher leur enfant & de l'attendre à l'accueil du Forum jusqu'à ce que l'enseignante les y accompagne.

Important : Il est impératif de spécifier de manière claire et exhaustive dans le formulaire d'inscription si l'enfant peut rentrer seul ou accompagné. Il conviendra d'indiquer le nom & téléphone des personnes habilitées à venir chercher l'enfant, notamment pour les parents séparés ou les familles recomposées.

Toute absence doit faire l'objet d'une information préalable et doit être justifiée auprès de l'enseignant et de l'administration de l'établissement, soit sur le site <https://www.talence.fr/activites/culture/pratiques-artistiques/> , soit par téléphone auprès de Christine CAZENABET, assistante administrative & communication : **05 57 12 29 09** ou par mail à leforum@talence.fr

L'arrêt définitif des cours ne peut se faire qu'en cas de force majeure (déménagement, longue maladie...) et doit faire l'objet d'une demande de remboursement par courrier adressé à la direction des Affaires Culturelles, accompagné des justificatifs (mutation, maladie...). Tout arrêt non justifié ne pourra pas être remboursé.

Ainsi, en signant cette charte, les parents s'engagent :

- à encourager leurs enfants dans leur pratique artistique et à les inciter à la régularité ;
- à garantir l'assiduité et la ponctualité de l'enfant aux ateliers d'arts plastiques ;
- à venir chercher l'enfant dès la fin de l'atelier (les professeurs et le personnel du Forum étant dégagés de toute responsabilité dès que le cours est terminé (pour les moins de 6 ans, les parents ou personnes habilitées doivent déposer l'enfant à l'intervenante et venir le récupérer au sein du Forum) ;
- et à prévenir l'administration en cas d'absence par téléphone ou par mail

Signature de l'enfant :

Signature de l'élève adulte ou des représentants légaux (si élève mineur) :

Pour toute information complémentaire vous pouvez joindre
Christine CAZENABET, assistante administrative & communication

05 56 84 78 09

leforum@talence.fr